

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 26 février 2014 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville  
Patrick Simony  
Valère Huet  
Stéphane Fournier  
Mme Nathalie Francoeur

Absence : Denis Fortin

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et Léona Francoeur, adjointe et Yvan Pruneau inspecteur municipal

**2- ouverture de la séance**

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

**3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution # 052-02-15

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

Et que tous les conseillers sont présents et acceptent à ajouter les points suivants : Appui au Lac Rond et TACIM (modification de la résolution).

- 1- Avis motion- modification règ. Budget terrain vacant
- 2- Terrain Victorin Côté- rendu à 10 000\$
- 3- Congrès Yvan Pruneau-formation
- 4- Gel d'Eau Avis motion
- 5- Demande de Luigi Côté
- 6- Factures à payer
- 7- Vacances de la dg du 2 au 6 Mars
- 8- Période de questions
- 9- Levée de la séance

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

Monsieur Patrick Simony donne avis de motion qu'à une prochaine réunion il proposera l'adoption d'un règlement modifiant l'article 6.1 du règlement # 2014-05

Monsieur Valère Huet donne un avis de motion qu'à une prochaine réunion il proposera l'adoption d'un règlement portant sur les gels d'eau.

Résolution # 053-02-15

Achat terrain Victorin Côté

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal offre 8000 \$ pour le terrain afin d'agrandir le terrain du garage municipal.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 054-02-15

Congrès chef pompier Sherbrooke

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le chef pompier, Yvan Pruneau a s'inscrire au congrès qui aura lieu du 15 au 18 Mai 2015 à Sherbrooke, au coût de 456.45\$ et formation a Gaspé les 25 et 26 Février sur le RPEP et Q2 R22.

QUE les frais de déplacement et de séjour sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 055-02-15

Demande aide pour terrain de camping

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE suite à la demande pour l'implantation d'un terrain de camping il fut décidé au conseil qu'une aide serait accordée mais en respect de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales.

Une aide peut être accordée à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 056-02-15

Factures à payer

SUR LA PROPOSITION DU CONSEILLER MARCEL MAINVILLE IL EST RÉSOLU le paiement des factures suivantes :

Martin Levesque, vêtement de pompiers :  
1 605.69 \$

Tan-Ex : écussons pompiers : 241.45 \$  
Plante Vacuum- vidange de fosses  
particulier : 2 520.01 \$ ont été  
facturés et Projet 10 915 \$ pour un  
total de : 15 446.90 \$  
Centre LM- batterie 438.93 \$ +  
alternateur : 674.76 \$ + thermostat  
248.61 \$  
Groupe Altus : mise a jour : 6 480.86 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 057-02-15

Appui Lac Rond

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN,  
CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal apporte son  
appui au groupe récréatif du lac Rond  
concernant leur projet d'installer un  
refuge au lac Rond, à la jonction des  
clubs de motoneige les As et les Bons  
Copains.

CONTRE : Valère Huet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Résolution # 058-02-15

Budget 2015 TACIM

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY,  
CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte le budget  
présenté par le TACIM pour l'année 2015  
au montant de 4 364\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la directrice générale, Marie  
Dufresne dépose la date d'une de ses  
semaines de vacances soit du 2 au 6  
Mars inclusivement.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire invite les citoyens  
à la période de questions.

**Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé la séance  
est levée à 19h50.

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que  
la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de  
toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière